

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 22 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 22 mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.

Date de la convocation et d'affichage de l'ordre du jour : 15 mars 2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14

Présents : MELCION Vincent, IBARRA Olivier, REGEARD Eric, BENARD Luc, ARMYNOT Pauline, PLAULT Amélie, RICHARD Sophie, BARBIER Johnattan, QUENET Lydie, MORELLO Chantal, LEFORT Stéphanie, DELEGLISE Roger, RAVEZ Jérémy, LETELLIER Yannick.

Absents excusés :

- Julie BARBEILLON-DEME Julie (Pouvoir donné à Olivier IBARRA)
- M. Eric BAILLON, Trésorier de Tinténiac

Secrétaire de séance : Stéphanie LEFORT

Président de séance : M. Eric REGEARD

Approbation du procès-verbal du 8 mars 2021

M. le Maire invite les conseillers municipaux présents lors de la séance à se prononcer sur la rédaction du procès-verbal du 8 mars 2021.

Le procès-verbal du 8 mars est approuvé à l'unanimité des membres présents à ce conseil.

Ordre du Jour

- 1- Budget Commune : Approbation du Compte de Gestion 2020
 - 2- Budget Commune : Approbation du Compte Administratif 2020
 - 3- Budget Commune : Affectation du résultat de fonctionnement
 - 4- Vote des Taux d'Imposition 2021
 - 5- Vote des subventions 2021
 - 6- Budget Commune : Vote du Budget Primitif 2021
 - 7- Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte de Gestion 2020
 - 8- Budget annexe Assainissement : Approbation du Compte Administratif 2020
 - 9- Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat de fonctionnement
 - 10- Budget annexe Assainissement : Vote du Budget Primitif 2021
- Affaires diverses : comptes-rendus des délégations

1. 2021-004-013 - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le Compte de gestion 2020 de la commune.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale.

Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Le vote du compte de gestion doit intervenir avant le vote du compte administratif

Après avoir arrêté le compte administratif 2020,

Après s'être fait présenter toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2020, et considérant la régularité des opérations effectuées :

- 1 – **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,
 - 2- **STATUANT** sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

- **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour) :**
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2020 dressé par le Trésorier,
 - **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

2. **2021-004-014 - BUDGET COMMUNAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020**

Rapporteur : Vincent MELCION

L'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « le conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Maire ».

L'article L.2121-14 prévoit que « le conseil municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 462 232.21

Recettes : 567 848.79

Excédent : 105 616.58

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
99 418.49	99 418.49	105 616.58	105 616.58

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 392 854.06

Recettes : 233 164.68

Déficit : - 159 689.38

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
158 890.62	- 159 689.38	798.76

M. le Maire ne participe pas vote.

M. Eric REGEARD, Président de séance propose de passer au vote à main levée :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 14 voix Pour :

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2020,
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2020 du budget communal

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

3. 2021-004-015 - BUDGET COMMUNAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2020.

Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de <u>fonctionnement</u> de :	105 616.58
- un excédent reporté de :	<u>0.00</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	105 616.58
- un déficit d' <u>investissement</u> de :	- 159 689.38
- un excédent reporté de :	<u>158 890.62</u>
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 798.76
- moins un déficit des restes à réaliser de :	- 56 180.52
Soit un besoin de financement de :	- 56 979.28 (798,76 + 56 180,52)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 : **Excédent de 105 616.58**

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section de fonctionnement (article 002) : 15 616.58
- Section d'investissement (article 1068) : 90 000.00

Résultat d'investissement Déficit de **798.76**

- Reporté en dépense d'investissement (article D001)

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (15 voix Pour)**

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : **15 616.58**
- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **90 000.00**

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

4. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Rapporteur : Vincent MELCION

Suite à la réception, après la séance du conseil, de l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021, il apparaît que la délibération prise en conseil n'est pas valide : les taux votés sont erronés.

En effet, pour 2021 les communes bénéficient du transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) c'est-à-dire que le taux de référence pour 2021 de la TFPB pour la commune correspondra à son taux TFPB de 2020 additionné au taux TFPB départemental 2020.

En conséquence, une nouvelle délibération sera prise lors du prochain conseil.

5. 2020-004-017bis - VOTE DES SUBVENTIONS 2021

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le tableau des subventions versées aux associations les 3 dernières années et les propositions pour l'année 2021 :

Article	Tiers	Subventions 2018	Subventions 2019	Subventions 2020	Proposition Subventions 2021	Observations
6574	A C C A TREVERIEN	210,00	210,00	210,00	210,00	
6574	ADMR ASSOCIATION AIDES MENAG	270,00	270,00	270,00	270,00	
6574	ANCIENS COMBATTANTS	0,00	200,00	200,00	200,00	
6574	APE LES CANAILLES DU CANAL	0,00	230,00	230,00	230,00	
6574	ASS JOIE DE VIVRE - GENERATION MOUVEMENT	210,00	210,00	210,00	210,00	
6574	ASS Les Amis du Moulin du Chêne Huby	0,00	0,00	0,00	0,00	Mise à disposition des équipements
6574	COMITE DES FETES	750,00	900,00	750,00	750,00	
6574	LES COMEDIENS AMATEURS TREVERIEN	0,00	210,00	0,00	0,00	Mise à disposition des équipements
6574	FC Linon	450,00	230,00	0,00	0,00	
6574	Cercle sportif du foot				150,00	
	Sous total	2 090,00	2 660,00	1 870,00	2 020,00	
6574	COMICE AG CANT TINTENIAC	0,00	565,00	0,00	0,00	Subvention à verser tous les 2 ans
6574	FAMILLES RURALES Accueil de loisirs	6 503,70	4 628,00	627,08	687,51	Dde de subvention reçue le 03032021
6574	TOTAL	8 593,70	7 853,00	2 497,08	2 707,51	

M. le Maire propose le versement des subventions suivantes aux associations sous réserve de la validation des demandes par la Commission Finances.

Article	Tiers	Subventions 2021
6574	A C C A TREVERIEN	210,00
6574	ADMR TINTENIAC - ASSOCIATION AIDES MENAGERES	270,00
6574	ANCIENS COMBATTANTS	200,00
6574	APE	230,00
6574	ASS JOIE DE VIVRE - GENERATION MOUVEMENT	210,00
6574	COMITE DES FETES	750,00
6574	CERCLE DE FOOT PLESDER PLEUGUENEUC TREVERIEN	150,00
	Sous total Associations communales	2 020,00
6574	FAMILLES RURALES CLSH	687,51
6574	TOTAL	2 707,51

Les associations « Les Amis du Moulin du Chêne Huby » et « Les Comédiens Amateurs de Trévérien » souhaitent bénéficier d'une mise à disposition des équipements communaux (mobilier, salle des fêtes). Etant membres d'associations, M. MELCION, Maire, M. IBARRA 1^{er} Adjoint et Mme Sophie RICHARD ne prennent pas part au vote.

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 11 voix Pour**

- De **VALIDER** le versement des subventions aux associations, sous réserve de la validation des demandes par la Commission Finances ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée :

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 04

6. 2021-004-018 - BUDGET COMMUNAL : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente la section de fonctionnement en dépenses et recettes.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 - Charges générales	123 020,00	3 000,00	013 - Atténuation de charges
012 - Charges du Personnel	275 560,00	39 700,00	70 - Produits de gestion courante
014 - Atténuations de produits	33 099,50	269 405,00	73 - Impôts et taxes
65 - Charges de gestion courante	50 857,51	230 796,47	74 - Dotations, subventions
66 - Charges financières	16 394,15	7 000,00	75 - Autres produits de gestion
67 - Charges exceptionnelles	300,00		
68 - Dotations provisions semi-budgétaires	600,00	549 901,47	TOTAL GESTION DES SERVICES
022- Dépenses imprévues	17 000,00	200,00	76- Produits financiers
TOTAL OPERATIONS REELLES	516 831,16	828,00	77 - Produits exceptionnels
6811 - Dotations amortissement	7 645,00		
Virement section d'investissement	42 069,89	15 616,58	002 - Résultat de fonctionnement reporté
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	566 546,05	566 546,05	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Pour l'investissement : les restes à réaliser inscrits au budget 2020 en dépenses d'investissement et à reporter sur l'exercice 2021 sont les suivants :

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
12	Achat matériel mobilier	7 500,00	
42	Effacement de réseaux SDE	30 000,00	
60	Signalétique	2 500,00	
67	Eglise	820,52	
73	Aménagement paysager	15 360,00	
	TOTAL OPERATIONS	56 180,52	0,00

Pour l'année 2021, M. le Maire présente les principaux projets d'investissements retenus :

PROJETS D'INVESTISSEMENT 2021

Opération	Désignation	Dépenses	Recettes
12	Achat matériel mobilier	7 470,00	
42	Effacement de réseaux SDE	39 148,00	
53	Document d'urbanisme	1 338,00	
59	Salle des fêtes	816,00	
67	Eglise	1 500,00	
70	Foncier	300,00	
73	Aménagement paysager	1 800,00	6 850,00
74	Bar épicerie	24 040,00	
75	Atelier technique	4 200,00	
	TOTAL OPERATIONS	80 612,00	6 850,00
Hors opération			
2041512	Fonds de concours	10 000,00	
2046	Transfert de charges	15 051,00	
TOTAL		105 663,00	6 850,00

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2021 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 566 546.05
Recettes : 566 546.05

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 276 353.02
Recettes : 276 353.02

- **Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à 14 voix Pour et 1 Abstention**
- **D'APPROUVER** le Budget Primitif 2021 de la Commune

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 01

7. 2021-004-019 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente le Compte de gestion 2020 du budget assainissement.

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par le maire, après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable de la collectivité territoriale. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Après avoir arrêté le compte administratif 2020,

Après s'être fait présenter toutes les pièces comptables relatives à l'exercice 2020, et considérant la régularité des opérations effectuées :

1 – **STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020,

2- **STATUANT** sur l'exécution du budget 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

DECLARE à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour)**

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2020 du budget assainissement dressé par le Trésorier,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

8. 2021-004-020 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente au Conseil Municipal les résultats du Compte Administratif 2020 du budget assainissement :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 33 178.03
Recettes : 46 171.43
Excédent : 12 993.40

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
7 941.84	7 941.84	12 993.40	12 993.40

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 24 200.84
Recettes : 39 393.52
Excédent : 15 192.68

Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture de l'exercice 2020
- 31 117.49	15 192.68	- 15 924.81

M. le Maire ne participe pas au vote.

Eric REGEARD, Président de séance propose de passer au vote à main levée :

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE à 14 voix Pour**

- **D'APPROUVER** le Compte Administratif 2020,
- **D'ARRETER** ainsi les comptes 2020 du budget annexe assainissement

Vote à main levée :

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

9. **2021-004-021 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : AFFECTATION DU RESULTAT**

Rapporteur : Vincent MELCION

Monsieur le Maire propose de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020.

Constatant que le Compte Administratif 2020 fait apparaître :

- un excédent de <u>fonctionnement</u> de :	12 993.40
- un excédent reporté de :	<u>0.00</u>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	12 993.40
- un excédent d' <u>investissement</u> de :	15 192.68
- un déficit reporté de :	<u>- 31 117.49</u>
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 15 924.81
- moins un déficit des restes à réaliser de :	<u>- 2 500.00</u>
Soit un besoin de financement de :	18 424.81 (15 924.81 + 2 500)

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT 2020

Résultat de fonctionnement au 31/12/2020 :

M. le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Section de fonctionnement (article 002) : 0.00
- Section d'investissement (article 1068) : **12 993.40**

Résultat d'investissement

Reporté en dépense d'investissement (article D001) : **- 15 924.81**

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité (15 voix Pour)**

DECIDE D'AFFECTER le résultat de fonctionnement comme suit :

- Part affectée à la section de fonctionnement (article 002) : **0.00**
- Part affectée à la section d'investissement (article 1068) : **12 993.40**

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

10. **2021-004-022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

Rapporteur : Vincent MELCION

M. le Maire présente au Conseil municipal le Budget Primitif Assainissement 2021 équilibré comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 44 727.21

Recettes : 44 727.21

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 60 803.38

Recettes : 60 803.38

➤ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE à l'unanimité (15 voix Pour)**

- **D'APPROUVER** le Budget Primitif Assainissement 2021

Vote à main levée :

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 00

Abstention : 00

Prochains conseils :

- Lundi 12 avril
- Lundi 10 mai
- Lundi 7 juin

Secrétariat de mairie ouvert :

- Samedi 10 avril
- Samedi 29 mai
- Samedi 19 juin

La séance est levée à 20 heures

Pour extraits conformes au registre des délibérations,

Le Maire

Vincent MELCION

